L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS ;
ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour l'année, excepté quand l'abonné ne soupera pas d'une à domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué que lorsque les comptes arriérés ne seront payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces—Les armateurs et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $40; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c &c, seront payées comme des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, seront à double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la règle relativement aux affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, vente de plantations, habitations, esclaves marrons, annonces diverses, avis &c. &c., lui seront portées en compte après le prix ordinaire des annonces.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la notice du nombre d'insertions seront publiées jusqu'à contre-ordre et portées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, qu'il y ait un répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts au public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois ou et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES NEGOCIANS.
Nouvelle-Orléans, le 3 janvier 1839.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette compagnie, pour l'année courante, aura lieu Lundi 14 du courant, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
4 janv—8 S. S. RELF, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES POMPIERS DE LA NLLE ORLEANS.—Les actionnaires sont et demeurent prévenus que le sixième paiement est payable le 6 du mois de février prochain, au bureau de la Compagnie, rue du Camp.
4 janv—12, 2ps E. L. TRACY, Secrétaire.

AVIS—COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'ATLANTIQUE contre les risques de la mer et de l'incendie—Le 4 janvier 1839—L'élection annuelle des directeurs et officiers de cette Compagnie, aura lieu au bureau, rue du Canal, le lundi 14 du courant. Par ordre de la Direction.
4 janv—7 C. BRIGGS—Secrétaire

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—Nouvelle Orléans, 3 janvier 1839—Une élection, par les actionnaires, de six directeurs pour cette institution, sera tenue à la maison de banque, lundi le 4 février prochain, entre 11 heures du matin et 3 de l'après-midi.
Par ordre de la Direction.
2 janv J. P. PERRAULT—Caissier

COMPAGNIE DE LA BANQUE & DU GAZ.
Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1838.

LES livres de transfert de cette institution seront fermés du 2 au 7 janvier prochain inclusivement.
24 dec—11 J. W. HOUSTON, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.
Nouvelle Orléans, 20 décembre 1838.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque, le lundi 21 de janvier 1839, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi.
20 dec C. HARROD, caissier.

POELES!—POELES!—S. Locke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon, de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poêles à fourneaux, idem à James, à deux et trois bouilloires; fours de campagne; poêles à navires et à steamboats; aussi, des tuyaux de poêles, que l'on posera sur demande.
24 dec—a

MORUS MULTICAULIS—Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de Morus-Multicaulis, véritables, et de première qualité, de quatre à neuf pieds de haut et garnis de branches. On invite les amateurs à venir les examiner.

Il a également reçu par le navire Octorara, et actuellement en déchargement, 1000 pêchers et autres arbres fruitiers.
29 dec WM. DINN, 17, rue de la Commune.

FCO. DE LIZARDI & Co, de Londres, ont établi une maison de commerce en cette ville, sous la même raison, et par arrangement, se chargeront, à dater de ce jour, des affaires de commission de Messrs M. de Lizardi & Co.
FCO. DE LIZARDI & Co.
Nouvelle-Orléans, le 31 décembre 1838.

La société qui existe maintenant en cette ville, sous la raison de M. de Lizardi & Co., expirant, par limitation de contrat, le 30 septembre prochain, et les parties ayant alors l'intention de liquider la dite société, des arrangements ont été pris avec Mr. Fco. de Lizardi & Co., pour se charger de nos affaires de commission, à dater de ce jour.
Nouvelle-Orléans, le 31 décembre 1838.
3 jan—6 M. DE LIZARDI & Co.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, d'après la Nouvelle Méthode, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hopitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes; celles même qui ont essayé inutilement les traitemens les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours, de 10 à 1 heure, et de 5 à 7 heures, rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine. 4 jan—1an.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Nouvelle-Orléans, le 3 de janvier 1839—La direction de cette institution a, ce jour, déclaré un dividende semi-annuel de quatre pour cent, sur le montant capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, jeudi le 7 du mois prochain ou après. Les dividendes de ceux des actionnaires qui ont emprunté sur leurs actions, leur seront appropriés à diminuer les avances faites sur leurs actions.
4 janv G. O. HALL, caissier.

MORUS MULTICAULIS—6000 Morus Multicaulis, ou muriers chinois, et arbres muriers, en bon ordre et prêts à être transplantés, ou à exporter, reçus et à vendre par LOYAL CASE & Co.
4 janv—1m 69, rue de la Commune

AVIS—La raison en commandite de F. J. FORSTALL & FRERE, est dissoute par consentement mutuel. F. J. FORSTALL & L. E. FORSTALL, seront chargés de la liquidation, et à cet effet continueront seulement à se servir du nom de la dite raison.
F. J. FORSTALL,
27 dec M. DE LIZARDI & Co.

AVIS—Les soussignés ont formé une Société sous la raison de FORSTALL, ROMAN & Co. et continueront le même genre d'affaires par commission en général, que faisaient précédemment leurs prédécesseurs F. J. Forstall & Co.
F. J. FORSTALL,
L. E. FORSTALL,
C. H. KERNION,
27 dec. CHARLES ROMAN.

BUREAU DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELLE-ORLEANS ET NASHVILLE.
Le 23 décembre 1838.

AVIS AUX CONTRACTEURS.—Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 20 de janvier 1839, pour l'entreprise de la construction de cinq à dix milles de chemin commençant à la Passe Manchac, et s'étendant vers cette ville.

On peut voir les spécifications à ce bureau, où l'on fera connaître les conditions. D. HOARD,
25 dec—1m Ing. en chef, et Surintendant.

LE soussigné ayant reçu une commission de député arpenteur des terres des Etats Unis, offre ses services au public, pour arpenter et marquer les limites de toutes les terres dans quelque partie de la Louisiane qu'elles se trouvent.

Il continuera comme par le passé, toutes les opérations, soit comme arpenteur, ou comme ingénieur. Tels que alignements, arpentages, plans, dessins, niveaux, profils, calculs d'excavations, levées, le contenu de murs, etc. etc., en ville ou à la campagne. Il portera la plus grande promptitude dans l'exécution des commandes qui lui seront données. Les prix seront modérés, et les conditions sont pour du comptant.
FRED. WILKINSON,
Bureau no. 59, rue des Magasins, à l'Arcade de Banks. 11 déc—16,2ps

MARRONNAGES.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Seront payées à celui qui fera arrêter et délivrer à la geole de police de la Nouvelle Orléans, la négresse nommée SIDNEY, appartenant actuellement à N. N. Destrehan, et ci-devant à la veuve Casenave, quand elle tenait une boulangerie en cette ville. Elle est absente de chez son maître depuis plus d'un an, et a toujours été en ville. Elle a une bonne mine, la peau très noire et a perdu une de ses dents de devant de la machoire supérieure
8 jan—15

Partie maronne, depuis le 8 janvier courant, la négresse GENNY, âgée de 20 ans, taille 5 pieds, étant vêtue d'une robe de cotonnade bleue, schall lilas et mouchoir de tête rouge, avant un doigt estropié par un panaris. Une bonne récompense sera donnée à celui qui la conduira à une des geôles de la Nouvelle Orléans, ou chez son maître, rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital.
5 jan—6 F. B. PETRAUD.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron, de chez le soussigné, il y a environ deux semaines, un griffe foncé nommé BAZILE ou JIM, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 p. 5 ou 6 pces. Le jour avant son départ, il a été vu travaillant un dray à l'encoignure du Rail-road de Pontchartrain et de la Levée. Il a une femme dans la rue Casa Calvo, entre celles de Mandeville et d'Espagne. Cet esclave ne parle qu'anglais. Il portait, lors de son départ, un chapeau gris avec un ruban vert, un pantalon de cotonnade et une chemise blanche. Il est bien connu au cabaret de Mr John, encoignure des rues d'Espagne et Casacalvo. La récompense susdite sera donnée à celui qui le conduira dans une des geôles de cette ville, ou chez son maître, No. 221, rue des Magasins, faubourg Ste. Marie.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir cet esclave, sous les peines prévues par la loi.
14 déc—1m P. SHEILS.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Est partie marronne de chez le soussigné le 25 du courant, la négresse nommée LAURETTE, âgée d'environ trente ans, taille de cinq pieds cinq pouces trois lignes, mesure anglaise, teint rougeâtre, parlant l'anglais et le français. La récompense susdite sera payée à quiconque logera ladite esclave dans une des geôles de cet Etat.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. Paroisse Jefferson, le 26 décembre 1838.
27 dec—4,lps FELIX DELERY.

DETENU à la geole de la paroisse St Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacque Bertus, de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire est prié de retirer en payant les frais.
Paroisse St. Bernard, 20 août 1838.
FRANCOIS GARIC—Shérif

Il a été volé le 6 du courant, de l'encoignure des rues St. Joseph et Tchoupitoulas, un cheval bai foncé, ayant une étoile au front, le crin coupé sur l'épaule, de la hauteur de 15 à 16 paumes, avec une bride et un selle. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui ramènera ce cheval au soussigné, à l'encoignure des rues Poète et des Grands Hommes, ou au café de James Wright, encoignure Madison et Condé.
8 janv—3 JOHN SHARKEY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING
Maison et Terrain au faubourg Marigny.

SAMEDI, 12 du courant, il sera vendu à la Bourse de la Cité, à midi,

UNE MAISON et un terrain, à l'encoignure des rues Casacalvo et Enghein, mesurant 50 pieds 9 pouces et 4 lignes à la rue Casacalvo; sur la ligne qui le divise du lot No 2, 96 pieds, et sur l'autre ligne 101 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue d'Enghein, sur 18 pieds 11 pouces et 4 lignes dans le fond.

AUSSI, UNE MAISON en bois presque neuve, et autres convenances, chantier de charpentier &c. le tout actuellement loué à raison de $25 par mois. Le plan est exposé à la Bourse.

Les conditions seront connues au moment de la vente.

Les actes de ventes seront passés par devant W. Y. Lewis, not. pub. 7 jan—5

PAR M. BARNETT Sr.
Terrains de valeur.

IL sera vendu samedi 12 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

1o. Dix neuf lots de terre situés au faubourg Tremé, désignés par les nos. 1 à 19 dans l'ilet compris entre les rues Conti, Bienville, Marais et Trême, 1 à 4 dans l'ilet no. 15 borné par les rues Conti, Bienville, Bassin et Franklin et 5 à 7 dans l'ilet no. 20 borné par les rues Conti, Bienville, Franklin et Trémé.

Il existe sur le No. 7, une cuisine en briques à 2 étages, remise, écurie et le tout en bon état; pour les dimensions voir les plans déposés à la Bourse.

2o. Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie désigné par le No. 18, mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue Perdido sur 102 pieds 1 pouce de profondeur, ensemble les bâtisses, dépendances etc. du dit terrain.

3o. Un lot de terre situé sur la batture au dit faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 10, mesurant 23 pieds 1 pouce de face à la batture sur 95 pieds sur une ligne et 58 pieds 3 pouces sur l'autre. Il se trouve sur le dit lot un magasin en briques à 3 étages, loué à raison de $1400 par an.

La dite propriété fait partie de celles de la compagnie des architectes.
Conditions à la vente. 7 jan—5

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu jeudi, 17 du courant, à midi, à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis.

1o. Un lot de terre de valeur, avec des édifices et améliorations, situé au faubourg Delord et mesurant 21 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, entre celles Delord et Louisa, sur une profondeur de 86 pieds 4 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison de résidence, construite en briques et à trois étages, un édifice en briques dans le fond &c. Les améliorations qui se font dans le voisinage du marché, la position salubre de ce quartier et sa proximité de la partie commerçante de la ville, rendent cette propriété avantageuse à celui qui voudrait y résider ou placer ses fonds dans la seconde municipalité.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Deux terrains de valeur, situés sur le côté ouest de la rue du Camp, entre celles Julia et St. Joseph, mesurant 63 pieds 11 pouces de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 120 pieds; ensemble avec une jolie maison de résidence, une cuisine et autres édifices, actuellement loués $75 par mois. Cette propriété est située dans la partie la plus commerçante et peut toujours être bien louée.

Conditions—L'acquéreur se chargera du paiement de deux billets de $3363, 32 centimes dûs le 25 mai 1839, et la balance une moitié comptant et le reste à 12 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque. Si ce billet n'est pas payé à maturité il portera intérêt à raison de dix pour cent par an, jusqu'à final paiement.

3o. Deux terrains désignés comme lots Nos. 1 et 2.

Le lot No. 1 mesure 31 pieds 1 pouce et 2 lignes de face sur le côté ouest de la rue Philippa, entre celles Girod et Julie, sur une profondeur de 95 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No. 2 mesure 31 pieds 1 pouce et 2 lignes de face sur le côté Est de la rue du Cirque sur une profondeur de 95 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, et joignant le No. 1 dans le fond.

Conditions—Un quart comptant, un quart à six mois, un quart à 9 mois et un quart à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à final paiement. 7 jan—9

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente par ordre de Syndic.

SAMEDI, 19 du courant, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues Franklin et Bienville, divers articles appartenant à la faillite de John G. Boyd, déb[iteur] absent, savoir:

Une quantité de bois de charpente brut et travaillé, poteaux de cèdre, batans de fenêtres et de portes, chassis de fenêtres, jalousies, outils et établis de charpentiers, plâtre de Paris, meules, un lot d'acajou, citernes, &c. Conditions à la vente. 7 jan—13

PAR M. BARNETT Snr.
Vente sans réserve.

IL sera vendu jeudi 10 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les propriétés ci-après désignées, savoir:

1o. UN LOT DE TERRE situé rue Louisa, entre les rues Grands Hommes et Craps. Il existe sur le lot une maison à étages en briques, cuisine, remise, jardin &c.

2o. QUATRE LOTS DE TERRE situés rue Louisa, formant l'encoignure des rues de Craps et Louisa; il se trouve sur ledit lot une maison en bois, cuisine &c.

3o. QUATRE LOTS DE TERRE situés rue des Grands Hommes entre les rues Clouet et Louisa.

4o. UN LOT DE TERRE situé rue Louisa formant encoignure des rues Grands Hommes et Louisa; il se trouve sur ce lot une maison en bois, cuisine &c.

5o. DEUX LOTS DE TERRE situés rue Louisa, contigus aux lots ci-dessus.

6o. UN LOT DE TERRE situé rue des Champs Elysées entre les rues Urquhart et Girod.

7o. UN LOT DE TERRE situé rue des Français entre les rues Urquhart et Girod.

8o. DEUX LOTS DE TERRE situés rue des Champs entre les rues de la Force et de la Vertu.

9o. DIX-SEPT LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, formant partie de l'ilet No. 44, bornés par les rues Féliciana, Célestine, Clouet et Joséphine.

10o. SIX LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, dans l'ilet No. 37, bornés par les rues Clouet, Joséphine, Féliciana et Solidelle.

11o. DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, formant l'encoignure des rues Casacalvo et Lesseps.

Des plans contenant la description de toutes les propriétés ci-dessus mentionnées, seront déposés à la Bourse de Cité quelques jours avant la vente.

Les actes de vente pardevant C. Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.

Conditions, à la vente.

Les personnes qui désireraient acheter à l'amiable pourront s'adresser à M. Emile Dounington, rue Louisa, entre Grands Hommes et Craps ou à l'encanteur.
3 janv—7

PAR P. E. TRICOU.

SUCCESSION JOSEPH GRAVIER, b. de c. l.—Le jeudi, 7 février 1839, à midi, en vertu d'un decret rendu par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Joseph Gravier.

Une propriété située au faubourg Ste-Marie et comprise entre les rues Perdido, une rue qui ne porte pas de nom, Poydras et Carondelet, divisée en six lots de terre, d'après un plan particulier dressé par L. J. Pilié et Springbett, arpenteurs, le 3 octobre 1838. Lesdits terrains désignés sur ledit plan par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, et ayant, mesure américaine, savoir:

Le n. 1, 24 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur et face à ladite rue qui n'a pas de nom.

Les nos. 2, 3, 4 et 5 ayant chacun 24 pieds 1 pouce de face à ladite rue Perdido sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Et le no. 6, 27 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue qui n'a pas de nom, sur 120 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble toutes les bâtisses, circonstances et dépendances desdits terrains, ainsi que tout est figuré sur ledit plan qui se trouve présentement exposé à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; en cas de non paiement les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que cette clause puisse autoriser les acquéreurs à en retarder le paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant Charles Boudousquié, notaire public.
4 jan—10f,4,7,10,15,21,24,28,31,4,7-

Mairie de la Nouvelle Orléans

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

LA société sous la raison Verghe & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elisées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront (sur nouvelle échelle) la fabrication de plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au-dessous du cour des plâtres importés. MM. les constructeurs, plâtriers ou entrepreneurs, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, ils tiendront à leur magasin les ciments jaunes et gris hydrauliques, ciments romains &c des plâtres préparés pour les gros des terres, seront toujours à la disposition des deniers et des planteurs à des prix modérés.

Les soussignés de la société pour la vente des plâtres pour les constructions seulement.
J N DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.
DEPOUILLY & DEPOUILLY.

BRUSLÉ & LESSEPS—Imprimeurs, Libraires, Relieurs, Marchands Papetiers, &c. d'Objets de Bureaux, encoignure des rues de Chartres et Conti.

[illegible]

PAR M. BARNETT Snr. [illegible]

SEL—5,000 boisseaux sel des Iles Turques, venant d'être reçus, et à vendre en lots convenables aux acheteurs. GEORGE BEDFORD,
7 jan 22, rue Bienville.

MOUSSELINES DE LAINE—2 caisses de nouveau genre, reçues et à vendre par WILLIAM PREEN, 56, r. de la Douane,
7 janv en face de la rue l'Exchange

PATATES de Mercer—90 bls. patates, pour l'usage de familles, le tout en bon état, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
7 janv 63, rue Gravier

CORDE du Missouri—500 rouleaux corde d'emballage de chanvre du Missouri, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
7 janv 63, rue Gravier

BOEUF—40 demi-barils boeuf mess pour usage de familles et 50 barils boeuf nouveau de qualité prime, à vendre par BOGERT & HAWTHORN.
7 janv 63, rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Vente par ordre de Syndic.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, par MARC FAUCHÉ COUGOT, le samedi 26 janvier prochain, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi, les propriétés suivantes, abandonnées par D. M. Hughes à ses créanciers, savoir:

1o. DEUX LOTS DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet No. 67, faubourg Annonciation, bornés par la promenade du Colysée, la promenade du Prytannee, les rues Prytannee et Euterpe.

Le lot No. 1 mesure 14 pieds 11 pouces de face à la promenade du Colysée, 83 pieds de face au bassin du Prytannee, 37 pieds 4 pouces ou environ sur la ligne de limite du lot No. 19, et 95 pieds 7 3/4 pouces dans le fond et sur le terrain No. 19; 130 pieds 11 pouces sur la ligne de limite du terrain Nos. 1 et 5.

Le lot No. 2 mesure 70 pieds de face au bassin du Prytannee, 45 pieds 10 pouces à la promenade du Prytannee, 111 pieds 10 3/4 pouces sur la ligne de limite du No. 18, et environ 87 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 1.

Le tout conformément à un plan tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 8 février 1833, et déposé en l'office de L. T. Caire, notaire public.
Conditions de la vente—comptant.

2o. UN LOT DE TERRE désigné comme le No. 18 sur un plan déposé au bureau du Shérif avec une maison en briques et autres améliorations—le dit terrain mesure 20 pieds 7 2/5 de pouces sur la rue Foucher, ouvrant dans le fonds à 21 pieds 1 1/5 pouces, sur 89 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne inférieure, et 92 pieds 10 pouces sur la ligne supérieure, qui le sépare du No. 2.

Conditions de paiement—$3366—66 2/3 cents avec intérêt du 23 mars 1838, comptant—$3366—66 2/3 payable le 23 mars prochain; $3366—66 2/3 payable le 23 mars 1839, et le reste 1/5 comptant, 4/5 à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction.

3o. HUIT LOTS DE TERRE avec toutes les améliorations et édifices qui s'y trouvent, situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, et désignés par les lettres A B C D E F G et H dans l'ilet No. 20 sur le plan tiré par F. Jacob Rothhans, député arpenteur général, et déposé comme plan No 11, au livre des plans de Joseph Bessaker Marks, not. pub.

Les lots A et B mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue des Chênes, sur 150 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur.

Le lot C forme l'encoignure des rues Philippe et des Chênes et mesure 31 pieds 11 pouces 4 lignes à la rue Philippe sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue des Chênes.

Les lots D E et F mesurent chaque 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Philippe, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur; le tout en lignes parallèles.

Les lots G & H mesurent chacun 30 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Philippe, et, la même profondeur que les précédents; le tout mesure américaine.

Conditions—1/5 comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction.

4o. La moitié indivise d'un ilet désigné par le No. 109, situé au faubourg Livaudais, borné par les rues Apollon, Nayades et Première, et par le faubourg Lafayette, mesurant 182 pieds 6 pouces à la rue Apollon, 182 pieds 6 pouces à la rue des Nayades, 300 pieds à la rue Première, et 300 pieds sur la ligne qui le divise du faubourg Lafayette.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction.

5o. UNE MAISON ET UN TERRAIN situés dans l'allée de la Bourse, entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant 19 pieds 5 pouces de face sur 59 pieds 4 pouces de profondeur, comme il appert par le plan tiré par A. E. Forstall, le 1er. Mars 1832, annexé à un acte passé pardevant W. Christy, notaire public, le 2 juillet 1832.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés portant hypothèque à satisfaction.

6o. La moitié indivise de vingt-un ilet de terre situés au faubourg Montreuil, et désigné comme suit: sur le plan du dit faubourg, tiré le 16 juin 1831, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public, savoir:

No. 28, 6 lots; No. 29, 12 lots; No. 30, 6 lots; No. 31, 6 lots, No. 32, 4 lots; No. 33, 6 lots; No. 34, 6 lots; No. 35, 4 lots; No. 36, 6 lots; No. 37, 6 lots; No. 38, 12 lots; No. 39, 6 lots; No. 40, 6 lots; No. 41, 12 lots; No. 42, 6 lots; No. 43, 6 lots; No. 44, 12 lots; No. 45, 6 lots; No. 46, 6 lots; No. 48, 6 lots; et No. 51, 6 lots.

Conditions—1/5 comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets portant hypothèque et endossés à satisfaction.

7o. DEUX LOTS DE TERRE situés près de la Passe-à-Christian, comté de Hancock, Etat du Mississipi, désignés sur le plan fait par L. Surgi, architecte, le 6 juin 1836, et déposé en l'étude de Dav. L. McKay, notaire public, par les Nos. 45 et 46.

Le lot No. 45, étant d'un demi-arpent de face sur le golfe du Mexique, de 28 arpents 113 pieds de profondeur du côté près du No. 44, 28 arpents 113 pieds de profondeur du côté joignant au No. 46, et 96 pieds de largeur dans le fond.

Le Lot No. 46, joignant le précédent et de la même dimension.

Conditions—$93 et l'intérêt du 14 décembre 1837, comptant; et la balance 1/5 comptant, et 4/5 en billets à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets portant hypothèque et endossés à satisfaction.

8o. LE NEGRE THOMAS, âgé d'environ 23 ans.
Conditions—1/3 comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets portant hypothèque et endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 dec—6,1ps

ECOLES.

ACADEMIE DE DANSE.
NOUVELLE METHODE.

MR. J. DEVOTI prévient le public, et les pères de familles, qu'il donnera des Leçons de Danse, les lundis, mercredis et vendredis, à commencer de 7 heures du soir, à sa classe No. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Le prix des leçons en classe est de $8 par mois, payables d'avance, et les leçons à domicile ou particulières $12. 31 dec—1m.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délinéateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans les écoles particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 150, entre les rues Toulouse et St-Louis, ou rue Ste-Anne, No. 61.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 27 nov

Nouvelle Orléans.
PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,
Encoignure St. Philippe et Royale.

Pension par trimestre		$78
Demi pension par mois		12
Externat par mois		4

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Ecriture. 5 nov—6m.

PENSION DE DEMOISELLES,
Rue Philippe, auprès du Gouvernement,
DIRIGÉE PAR MADAME GRANET.
CONDITIONS:

Demi-pension	par mois	$16
Externat	do	10
Piano	do	8
Harpe	do	8
Dessin	do	6
Danse	do	6
Chant	do	6
Usage du Piano	do	1
Espagnol	do	8

1o Les livres, ardoises &c, se paient séparément.
2o Un mois commencé se paie en entier.
3o Les paiements se font régulièrement chaque mois.
4o Il n'est fait aucune déduction pour les absences pour les vacances.

Madame Granet a succédé par des maîtres choisis, et M. Granet fait lui même les classes de français.

Institution Jefferson.

PRÉPARATOIRE AU COLLEGE JEFFERSON ET AUTRES, DIRIGÉE PAR B. GRANET, DOCTEUR ES-LETTRES.
PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE CONTI & BIENVILLE.

(Ce local a été choisi de préférence à tout autre. Il est en un point plus favorable à ce genre d'établissement. On y entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division élémentaire, comprend les diverses branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques, &c. &c.

L'exactitude, l'ordre et la discipline y seront exigés et observés.

CONDITIONS.

Classe élémentaire, par mois	$ 10
Classe supérieure	15
Langue Espagnole	6

1o. Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.
2o. Un mois commencé se paie en entier.
3o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences, les congés ou les vacances.
4o. Les paiements doivent se faire régulièrement tous les mois.

HEURES DE CLASSES—De 8 1-2 à 3, excepté le jeudi. 18 sept

CALLIGRAPHIE—On appelle l'attention du public sur l'académie de la Nouvelle-Orléans, située à l'encoignure des rues du Canal et de l'Exchange, dirigée par Mssrs. A & EVERETT—Cette institution établie depuis 7 ans, ayant toujours été libéralement soutenue, les propriétaires n'ont seulement qu'à dire qu'ils n'épargneront aucunes peines pendant cet hyver pour maintenir la réputation qu'ils ont toujours méritée. Toutes les personnes qui désirent apprendre à écrire d'une main rapide, sont priées de se rendre à leur institution.

N. B.—Le traité de Dolbears, sur l'art d'écrire, est à vendre à l'endroit ci-dessus. 5 jan

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits matelots, pardessus, redingotes & la polonaise, maxiniellos, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chaussettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpage, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour mantelets, mantelets confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, pèlerines en mousseline et batiste brodée, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans rivière, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et cachmires de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordons nets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie. VOR. DECAUX,
12 dec—6m 75, rue Royale.

LES soussignés ayant pris des arrangemens à cet effet, se livreront entièrement aux affaires de la commission; ils se chargeront des achats et ventes de produits et de marchandises, et s'occuperont aussi des expéditions.
JOHN T. LAGUERENNE & Co,
rue Toulouse.

Références:
Messrs. James W. Breedlove, Nlle Orléans.
Borie & Bohlen, }
P. L. & E. Laguerenne, } Philadelphie.
Birkhead & Pearce, Baltimore.
A. Lambst, }
P. A. Hargous, } New York.
E. K. Collins & Co. }
7 déc

EPAULES FUMÉES—80 barriques jambon, à vendre par S. B. MULLEN,
7 janv 17, rue Poydras.

JAMBONS—Quelques barriques, à vendre par
7 jan S. B. MULLEN, 17, Poydras.

MELASSE—50 barils en débarquement du bateau à vapeur Teche, en bon ordre, à vendre par
7 jan. P. H. GALLWEY, 6, Conti.

SAVON—300 caisses de la marque de Gould et autres, à vendre par
7 jan FROST & Co, 8, r. de la Douane.

PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de [illegible], il sera vendu le 21 de Janvier 1839 à 1 heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, une portion de terre situé au faubourg Jackson, désigné par le No. 50 divisé en deux lots, les Nos. 1 et 2. Le lot No. 1 mesure 70 pieds de face au chemin de la Métairie, sur cinquante pieds face à la rue Alexandre, soixante pieds de face à la rue Dumaine, et 77 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 2, et le lot No. 2 mesure cent quarante pieds face à la rue Dumaine, soixante et dix-sept pieds sur la ligne qui le sépare du No. 1 et cent-soixante pieds, face au chemin de la Métairie, après un plan dressé par J. N. Depouilly, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, Notaire public, saisie à la poursuite de Thomas Powell.

Conditions. Quatre cents piastres comptant, et la balance payable à un et deux ans en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
28 dec B. BEAUREGARD—Marshal.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 14 janvier 1839, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Deux terrains situés au faubourg Washington, désignés sous les Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 13, à un plan dressé par J. Pilié, déposé en l'étude de F. de Armas, not. pub. les dits lots attenant l'un à l'autre, ayant (mesure américaine) 29 pieds chacun face à la rue Morales, sur 103 pieds 6 pouces de profondeur, sur lignes parallèles. L'ilet No. 13 est compris entre la Promenade Lafayette, les rues Morales et du Port et la Promenade des Bons-Enfans, saisis à la poursuite de P. J. Tricou et P. J. Tricou.

Cette criée étant la seconde et la dernière, la propriété sus décrite, sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, et vendue à un crédit de 12 mois en bonds endossés à la satisfaction du Marshal, portant intérêt à raison de 5 pour cent l'an, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
28 dec B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 14 Janvier 1839, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Un Ilet de Terre, au faubourg Washington, district Lacourse Pandelly, désigné par le no. 52, à un plan déposé en l'étude de Carlile Pollock Esq. notaire public, lequel ilet est compris entre les rues Hancock, de l'Industrie et Tricou et la promenade Florida, saisi à la poursuite de P. J. Tricou.

Cette criée étant la seconde et la dernière, la propriété sus décrite, sera adjugée au plus haut enchérisseur et vendue à un crédit de 12 mois, en bonds endossés à la satisfaction du marshal, portant intérêt à raison de 5 pour cent l'an, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
28 dec B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable John Nicholson Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, le 17 janvier 1839, à 1 heure P. M.

Deux lots de terre situés derrière cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Johnson, St. Pierre, Galvez et le chemin Carondelet, désignés par les nos. 130 et 131; le lot no. 130 mesure 6 pieds de face au chemin Carondelet, 98 pieds 8 pouces et 8 lignes sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mme. de Pontalba, 95 pieds 4 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot no. 131, et 41 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la ligne du fond, et le numéro 131, mesure 30 pieds de face au chemin Carondelet, 95 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du no. 130, 30 pieds face à la ligne du fond et 97 pieds 7 pouces et 8 lignes face à la rue Galvez dont il forme l'encoignure, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de John A. Merle & Co.
Conditions comptant.
14 déc B. BEAUREGARD, marshal.

Jacob L. Florance vs. Nelson Fouché & Dutreuil Fouché.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nelle.-Orléans, j'exposerai en vente publique le 18 janvier 1839, à 1 heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, la propriété ci-après décrite, savoir: cinq terrains situés au faubourg Duralde, et désignés par les Nos. 16, 17, 20, 21 et 22 de l'ilet No. 26, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue de l'Indépendance sur 98 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur. Saisis dans cette affaire.
Condition, comptant. B. BEAUREGARD,
15 dec marshal.

Michel Debergue contre Joseph Princesse et Che Rogers.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, le mardi 15 janvier 1839, à 1 heure P. M. un terrain situé au faubourg Franklin, désigné par le No. 3, de l'ilet No. 12, suivant un plan particulier du dit ilet, dressé par Joseph Pilié, le 19 décembre 1833, le dit ilet étant compris entre les rues Champs-Elysées, Libéraux, Marigny et de la Force, et mesurant 36 pieds de face à la rue des Libéraux, sur 160 pieds de profondeur [mesure américaine]. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.
13 dec B. BEAUREGARD, Marshal.

Albert Piernas vs. Jean Orelly & P. M. Huard—No. 6892.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nelle.-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le 21 janvier 1839 à 1 heure P. M. deux lots de terre situés au faubourg Washington (District Duralde) dans l'ilet renfermé par les rues Congrès, Indépendance, St. Jean Baptiste et St. Avide; les dits lots sont désignés par les Nos 20 et 21, apert le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la 3me. Municipalité, et déposé au bureau de Joseph Cuvillier not. pub. les dits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue de l'Indépendance, sur 98 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Condition, comptant. B. BEAUREGARD,
19 dec marshal

C. Weingart vs. C. Clark & A. Berthelle—No 6352

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le —— de Janvier 1839 à 4 heures P. M., à mon office, No. 22, rue Madison, un side board, une paire de tables, une armoire et divers autres articles, saisis dans cette affaire.
Conditions. Comptant.
1er jan B. BEAUREGARD, marshal.

Docteur Thomas contre A. Lange.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Lanceville, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 de février 1839, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres. Un certain lot de terre au faubourg Washington désigné par le no 13 de l'ilet no 36, ledit terrain forme l'encoignure des rues Solidelle et Féliciane, et mesure 31 pieds face à la rue Féliciane sur 117 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Solidelle, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
1er jan B. BEAUREGARD, marshal

George Gottschalk contre F. H. Vernturi.

DANS la Cour de Circuit des Etats Unis—District Oriental de la Louisiane—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé dans le procès ci-dessus, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, le lundi 21e. jour de janvier prochain, à midi et demi, la moitié indivise des propriétés ci-après décrites, savoir: sept lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou qui pourraient y appartenir, ils sont situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, et désignés comme lots G H & J de l'ilet M, et lots Nos. quatre, cinq, treize et quatorze de l'ilet L; le tout conformément au plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 10 de novembre 1835, et déposé en l'étude de Joseph B. Marks, notaire public, lesdits lots G H & J mesurent chacun soixante cinq pieds neuf pouces et une ligne à l'ancien chemin public, entre les rues Burdet et Washington, par toute la profondeur au fleuve Mississipi; ledit lot G, formant l'encoignure de ladite rue Burdet et de l'ancien chemin public, lesdits lots Nos. quatre et cinq de l'ilet L mesurent chacun trente neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue de la Levée, entre lesdites rues Burdet et Washington, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et lesdits lots Nos. treize et quatorze de l'ilet L, mesurant chacun trente neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de face à l'ancien chemin public, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, (le tout mesure américaine.) Saisis dans le procès ci-dessus mentionné.
Conditions, comptant.
Bureau du Maréchal, Nelle.-Orléans, 19 dec 1838.
JOHN H. HOLLAND,
22 dec Maréchal des Etats-Unis.

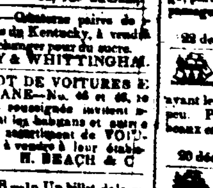

PROCLAMATION.

E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, au Juge de la Cour de Paroisse de Natchitoches, et à tous ceux que ces présentes concernent.

ATTENDU que le siège de l'un des représentans de la paroisse des Natchitoches, à la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, est devenue vacante par le décès de S. P. Russell; je lance en conséquence ce writ, ordonnant qu'une élection ait lieu dans ladite paroisse, aux lieux ordinaires des élections, le lundi septième jour de janvier prochain, et les deux jours suivans, pour suppléer à la vacance ci-dessus mentionnée, et que la dite élection soit conduite d'après la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce vingt-deuxième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-trente huit, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante-treizième.
Par le Gouverneur: (signé) E. D. WHITE.
WM. C. C. CLAIBORNE,
Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION.

E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, aux Juges des Paroisses d'Est et Ouest-Feliciana, et à tous ceux que ces présentes concernent; Salut.

ATTENDU, que le siège du Sénateur du comté de Felicians, dans le Sénat de l'Etat de la Louisiane, est devenu vacant par le décès de Joseph E. Johnson, je lance en conséquence ce Writ, ordonnant qu'une élection ait lieu dans le dit comté, aux lieux ordinaires des élections, le jeudi dixième jour de Janvier prochain et les deux jours suivans, pour suppléer à la vacance occasionnée comme il est dit ci-dessus, et que la dite élection soit conduite conformément à la loi.

(L.S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce 27e jour de décembre de l'année de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-trente-huit, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante treizième.
Par le Gouverneur. (signé) E. D. WHITE.
WM. C. C. CLAIBORNE,
Secrétaire d'Etat.

CHARLES O. COLE, peintre de portraits, a transporté son laboratoire au No. 9, rue Royale, dans l'édifice de Mr. Musson, quelques portes après la rue du Canal. 3 jan—1y

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Madison, No. 33, le lundi 7 janvier 1839, à 4 heures P. M. un lot de meubles, saisi pour satisfaire le jugement rendu en faveur du Dr Formento.
Conditions—Comptant. B. BEAUREGARD,
27 dec marshal

RECU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés, 300 caisses champagne, qualité supérieure, marque Jacquesson.
LOREILHE & VALETON,
4 jan No. 33, rue Royale.

SEL—225 sacs brun de Liverpool, à flot, et à vendre par J. B. BAILEY,
4 jan 14, rue Bienville.

SUCRE et melasse—300 boucauts de beau sucre bien purgé, et 15,000 galons de melasse, livrables au Détour des Anglais, et à vendre par
1 janv BARTHET & Co.
30, rue Toulouse

A LOUER—Un bureau, dans la bâtisse No. 74 rue du Canal. S'adresser sur les lieux.
4 jan—6

CAFÉ DE LA HAVANE—21 caisses Café vert de la Havane, en débarquement et à vendre par
5 jan LAYET & AMELUNG,
17, rue de la Commune.

PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—Succession de Dame Isabella Williamson Peirce, épouse décédée de Richard Brenan, vente par le Régistre des Testamens—Le mercredi, 9 janvier 1839, à midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la N. Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la communauté qui a existé entre Richard Brenan, et son épouse décédée Isabella Williamson Pierce, les propriétés et esclaves ci-après décrits, savoir

BIENS-FONDS.

1o. Un terrain situé au faubourg Saulet de cette ville, dans l'ilet formé par les rues des Nayades, Clio, du Prytannée et Calliope, et désigné par le No. [illegible] sur un plan fait par Chs. F. Zimpel, député arpenteur-général, en date du 8 avril 1836, et déposé en l'étude du sieur William Christy, not. pub. le dit terrain mesure [illegible] pieds sept pouces, cinq lignes de face à la dite rue Nayades, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Calliope (le dit terrain formant l'encoignure et formé l'une des encoignures des rues des Nayades et Calliope.)

2o. Deux terrains, situés au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson en cet Etat, dans l'ilet compris entre les rues Ste.-Marie, des Ursulines ou Sta Ursule, Félicité et Tainturier, désignés sous les numéros trois et quatre d'un plan dressé par Jean Schreiber, ingénieur, en mars 1836, et annexé à un acte de vente de Maurice Carmon à Japes O. Wilson, passé le 12 janvier 1837, parlevant le sieur Jules Mossy, not. pub., le dit No. trois, formant encoignure aux rues Ste-Marie et Tainturier, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces, cinq lignes de face à la rue Ste.-Marie et trente deux pieds dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds un pouce trois lignes de face à la rue Tainturier, et de cent vingt-huit pieds cinq pouces, six lignes sur la ligne du lot No. quatre; et le dit No. quatre, attenant au dit lot No. trois, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste.-Marie, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne du dit lot No trois, et de cent vingt-sept pieds dix pouces deux lignes sur la ligne du lot No. cinq, ayant trente-deux pieds dans le fond; le tout mesure anglaise; le tout ensemble toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent.

ESCLAVES.

Une négresse nommée Charlotte, âgée d'environ vingt-deux ans, avec son enfant d'environ trois ans.

Conditions—Les biens fonds à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, et les esclaves à quatre mois; le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les dits biens fonds et esclaves jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Christy, not. pub. 13 dec

SUCCESSION DE FEU EULALIE URANIE MOORE, décédée femme Emmanuel Dalcour.—Vente par le Register des Testamens—Le jeudi, dix janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, l'esclave suivant, savoir:

HELENE alias HARRIET, mulâtresse américaine, domestique de maison, affectée d'un mal d'oreille périodique.

Conditions: Un tiers comptant, et le reste à six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur ladite esclave jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant Théodore Seghers, notaire public. 7 dec.

SUCCESSION de feue Claire Rochon, décédée veuve de Thomas Dogget—Vente par le Régister des testamens—Le mardi 22 janvier 1839, à midi en vertu d'un ordre de vente rendu le 13 novembre 1838, par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves suivans, savoir:

Kitty, négresse américaine, âgée d'environ trente ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant Mary, d'environ neuf ans.

Aussi—Une négresse nommée Delcy, âgée d'environ 50 ans. Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.
20 dec

SUCCESSION JEAN BAPTISTE CARVIN.—Vente par le Régister des Testamens.—Le mercredi, 30 janvier 1839, à midi, en vertu et en exécution d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 15 décembre 1838, au procès en partage, intitulé "succession de Jn. Bte. Carvin—Marianne Gavarré alias Gallarré contre veuve J. B. Carvin, tutrice, et dame Rivière et son époux, pour un partage," le dit décret signé le 26 décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé au faubourg Clouet, mesurant soixante pieds de face à la rue de la Piété sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue Clara, formant l'encoignure des dites deux rues, et faisant partie du lot désigné sous le No. 101 sur le plan du dit faubourg; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les dits billets en cas de non paiement, porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire, not. pub 5 dec

SUCCESSION DE CHARLES GARNIER.—Vente par le Régister des Testamens.—Le lundi vingt et un janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 novembre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Charles Garnier, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

TROIS PORTIONS DE TERRE à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany (en bloc) figurées au plan de la continuation de Mandeville, fait par L. Bringier, arpenteur général, le 2 juillet 1834, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, la première desquelles portions de terre est bornée par le lac Pontchartrain, et les rues Laurel, Monroe et Girod, et est composée des lots Nos 20 et 42, inclusivement, la seconde est bornée par les rues Laurel, Monroe et Vaudreuille et l'avenue des Florides, et est composée des lots Nos. 43 à 53 inclusivement; et la troisième est bornée par les rues des Florides, Monroe et Vaudreuille et contient les lots Nos. 53 à 75 inclusivement.

Conditions—$166 66, avec 5 pour cent d'intérêt du 4 mars dernier et $3 frais de protêt payables comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale.

DIX AUTRES PORTIONS OU LOTS DE TERRE, situés à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany (aussi en bloc) et figurés sur le plan de la continuation de Mandeville, fait par Louis Bringier, le 2 juillet 1834, déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, savoir:

Cinq lots désignés par les Nos 24 à 28 inclusivement, attenant les uns aux autres et compris entre les rues Monroe, Ducatur et Cambronne et le chemin public, de soixante pieds de large faisant face au lac, dans un grand ravin figuré audit plan et couvert par les eaux de ce ravin—et cinq autres lots, désignés par les Nos. 58 à 62 inclusivement, attenant les uns aux autres, et compris entre les rues Ducatur, Cambronne, Monroe et Floride, ayant chacun 180 pieds de face aux rues Monroe et Floride, et 2060 pieds de profondeur.

Conditions pour ces dix lots—$2000 comptant avec 5 pour cent d'intérêt sur $1000 du 4 décembre 1837, et sur pareille somme de $1000 à partir du 4 décembre prochain, $3 frais de protêt, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale; lesquels billets, s'ils ne sont ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à 10 pourcent du jour de leur échéance.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, not. pub.
20 dec

SUCCESSION de feu James Clark Wilson—Vente par le Régister des Testamens—Le mardi, quinze janvier 1839, à midi, en vertu d'un jugement de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 5 décembre 1838, au procès No. 1234, intitulé "F. Verlein Degruy, vs l'exécutrice testamentaire de James Clark Wilson;" le dit jugement signé le 10 décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les propriétés foncières ci-après décrites, dépendant de la susdite succession, savoir:

Quatre lots de terre, situés au faubourg Saulet de cette ville, désignés sous les numéros onze, douze, treize et quatorze, dans l'ilet compris entre les rues Hercule, Clio, Calliope et Grand, conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 4 mai 1836, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, en cette ville, le lot No. onze, formant encoignure aux rues Grand et Calliope, et mesurant 32 pieds de face à la dite rue Grand sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, et face à la rue Calliope; le lot No. douze, attenant au précédent, et ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No. treize, ayant 32 pieds de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. quatorze ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la dite rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur; le tout mesure anglaise.

Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du demandeur au susdit procès, et assurés par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite jusqu'à parfait paiement; les dits billets, s'ils ne sont pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, sans pour cela que l'acquéreur ou aux acquéreurs le droit d'en différer le paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Rég. des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant David L. McCoy, not. pub. 14 dec

SUCCESSION DE FEU NICOLAS CLEMENT—Vente par le Régister des Testamens.—Le samedi, deux février 1839, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 décembre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Nicolas Clément, les esclaves suivans, savoir:

Un nègre nommé BAPTISTE alias BORGESS, âgé de vingt-cinq ans, aide forgeron;

Une mulâtresse nommée ELIZA, âgée d'environ vingt-un ans, et son enfant JULIEN.

Conditions—l'esclave Baptiste ou Burgess payable comptant, et l'esclave Eliza et son enfant Julien, à quatre et huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque sur ladite esclave et son enfant.
W. F. C. DUPLESSIS, register des Testam.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant le Sr. C. V. Foulon, notaire public.
1er. janv.

PAROISSE DE JEFFERSON, Cour des Preuves—Succession Cafiellas. Vendredi, le 11 janvier prochain (1839) à dix heures A. M. dans la maison située à l'encoignure des rues St.-André et des Tchapitoulas, dans la ville de Lafayette, le soussigné, Juge Ex officio Encanteur pour la Paroisse de Jefferson, sera vendu à l'enchère publique, en lots divisés de manière à convenir aux acquéreurs: un fonds de cabaret ou graisserie, appartenant à la succession de Francisco Cafiellas, décédé.

Conditions: Toutes sommes au dessous de cinquante piastres, payables comptant; et toutes sommes au dessus de cinquante piastres, payables à quatre et six mois de crédit, du jour de la vente, en bons billets endossés à la satisfaction de M. Robert Layton, exécuteur testamentaire du défunt. Aucuns effets vendus ne seront livrés aux acquéreurs avant qu'ils n'aient payé, ou fourni leurs billets.
31 dec. F. DUGUE, Juge.

DAVID L. ADAMS. J. D. SWIFT,
ADAMS & SWIFT,
Marchands commissionnaires en général.
Louisville, Ky.

Des avances libérales seront faites sur consignations, aux maisons ci-dessous désignées.
PIERCE SHANNON & BROTHER,
26 dec 57, rue des Magasins.

TOILE D'IRLANDE—Le soussigné a reçu par le navire l'Ellen-Brook, le Bowditch, le Medford et le Sea, un grand assortiment de toiles, 4/4, en pièces et demi-pièces, des prix les plus raisonnables à des qualités extra-fines; aussi toile à draps 5/4 et 6/4, de la meilleure qualité, et offert en vente en bonnes conditions. WILLIAM PREEN,
8 jan 56, Douane, en face de l'Allée de la Bourse.

AVIS LEGAUX.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner—Salut: Que soit connu que attendu que William H. Kerr, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testamens dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et excellent Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour ladite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu et en exécution d'un ordre de vente de la susdite Cour des Preuves, en date du 27 juillet 1838, et rendu dans l'affaire de la succession de feu Adam Kindelon, les propriétés, bâtimens et effets ci-après décrits, furent le 16 août mil huit cent trente-huit, pour compte de ladite succession, offerts en vente publique, à l'encan, par le ministère de A. D. Doriocourt, député Régister des Testamens, conformément à l'article 990 du Code de procédure de l'Etat de la Louisiane, et furent adjugés au dit William H. Kerr, plus offrant et dernier enchérisseur, comme suit, savoir:

La moitié indivise d'une certaine étendue de terre, située du côté Ouest de la rivière Tickfaw, dans la paroisse Livingston, (Louisiane), et connu communément sous le nom de Rome Tract, contenant six cent quarante acres, ensemble avec les maisons, bâtimens, améliorations, machine et appareil en dépendant, plus un lot d'outils de forgerons; adjugés à William H. Kerr pour le prix de deux mille cinq cents piastres, $2500.

L'autre moitié indivise de cette propriété appartient audit W. H. Kerr.

Conditions de la vente—La dite propriété et dépendances seront vendues pour ce qu'elle pourrait rapporter à douze mois de crédit, l'acquéreur devant fournir un cautionnement à la satisfaction du juge de la Cour des Preuves de la Nouvelle-Orléans, et de l'exécuteur testamentaire du défunt, avec hypothèque sur la susdite propriété.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les propriétés et dépendances ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour des Preuves, ce vingt-deuxième jour du mois de décembre, A. D. 1838.
24 dec W. F. C. DUPLESSIS,
Rég. des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans—Présent Charles Maurian juge. 24 dec. 1838—La Municipalité No. 1 pour l'ouverture de la rue du Quartier—Sur motion de M. J. J. Mercier, avocat de la Municipalité No. 1, et sur la production qu'il fait à la cour d'un tableau d'assessement, et d'un rapport dûment signé par les commissaires d'assessement, enregistré dans cette Cour, le 20 du courant; il est ordonné qu'avis public soit donné en français et en anglais, dans deux des journaux publiés en cette ville, à tous personnes suivantes, savoir: Mlle H. Avar, J. B. B. Plauché, J. Mager, V. Guillot h. c. l. Boisdoré h. c. l. Ed. Jh. Durcol h. c. l. Mte. Cousin, V. E. Guesnon, V. Dupuy, Mineur Marie Louise Dauphin, Jh. Paul et Le Jaudon, V. B. Duvernais, P. Hamandet, J. B. Moreau, A. Quertier, E. Rillieux, N. Rillieux, A. Fernandez, E. Barthet, Fine Perrault, Basile Crocken, B. Pinta, Fine Perrault, Aug. Reynal, Dufour et Tricou, héritiers Duchang, Pierre Cousin, Municipalité No. 1, de déduire dix jours après la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau et le rapport ne seraient pas finalement homologués.
Bureau du Greffier, 24 déc. 1838.
ARMAND GUYOL,
4 jan—10 Député Greffier.

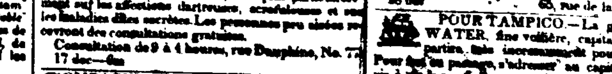

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.
ARRANGEMENS POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 4 h. A. M.		Char à cheval à 5 h. A. M.	
Locomotive	6	Locomotive	7
"	8	"	9
"	10	"	11
"	12	"	1 P. M.
"	2 P. M.	"	3
"	4	"	5
"	6	"	7

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.

Ce char partira de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuera le trajet toutes les heures: à sept heures et demie, ce char commencera à courir toutes les demi heures, et continuera toute la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et à 8 heures et demi du soir au bout de la partie supérieure de la rue Jackson.

Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.

Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.
29 nov JOHN HAMPSON, ingénieur.

LE soussigné a perdu un écrit le billet à ordre dont voici la teneur: "Nouvelle Orléans, 15 novembre 1838—Trois ans après la date, je promets de payer à l'ordre de Noah Harrington, la somme de trois cents piastres et point de centimes, pour valeur reçue. (Signé) R. PUTNAM,
Endossé:
N. Harrington Jr.
Tourné & Beckwith
B. Cadillan, Ex. Test. de P. Lafaye.
Ledit billet a été protesté pour non-paiement, par Amédée Ducatel, notaire public, le 17 de novembre 1838, et n'a pas été depuis payé par le tireur ni les endosseurs. Comme il n'est d'aucune valeur et d'aucun emploi, qu'à l'exécuteur ci-dessus nommé, et au soussigné, qui l'avaient trouvé, sont respectueusement priés de le remettre au soussigné, à son bureau, rue Condé No. 157, et les tireurs et endosseurs du dit billet sont par le présent avertis de ne pas le payer à personne autre qu'au soussigné.
Nouvelle Orléans, 20 décembre 1838.
20 dec—3,11 16j C. N. DELERY.

AVIS—Les contribuables de la 3me. Municipalité, sont prévenus que tous les comptes arriérés pour la taxe de 1837, ont été remis à l'avocat de la Municipalité, qui commencera les poursuites dans les dix jours qui suivront le présent avis.

Ceux qui veulent éviter des frais, sont priés de passer au bureau de Mr. E. M. Carrière, rue Royale No. 175. 28 dec—10

CARMAN & McMAHON,
Marchands Commissionnaires,
Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans. 17 dec

LES soussignés offrent à vendre à des prix modérés, 40000 cigares de la Havane; 10 barils de pois cassés pour purée; 100 sacs de sel, et toute espèce de conserves alimentaires nouvellement reçues.
22 déc H. PALOC & DUFOUR.

H. & W. ANDERSON,
Nos. 82 & 84, RUE TCHOUPITOULAS,
Importeurs directs de toutes descriptions, de Vins, Eau-de-vie et liqueurs étrangères.
26 nov NELLE. ORLEANS.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES—Pour BOISSON, établissement de Vr. RULH, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où les trouvera constamment préparés, l'eau de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Sedlitz, de Bareges, de Cauterets et en général les eaux les plus usitées.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances destinées à composer à domicile, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct—a

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.

Francis A. Dickins, de la ville de Washington, ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départemens de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissaires des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour des services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompence, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires que pourraient avoir devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un procureur. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.
Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans 12 fév—1an

A VENDRE en magasin, par le soussigné:
160 Onces Sulfate de Quinine Pelletier,
200 Caisses Cerises à l'eau-de-vie, premier choix;
500 Caisses Vin Rouge;
1 Caisse Linon français;
300 Caisses Liqueurs assorties;
5 Malles françaises;
300 Caisses Absinthe suisse;
100 Paniers Champagne, première qualité;
Parfumerie assortie;
Porcelaines de table;
1 caisse livre d'éducation, français.
17 dec—1m G. WARTELLE, 151, rue St-Louis.

CUCULLU, LAPEYRE & Co, offrent à vendre
130 Sacs brau Café Vert de Santiago;
160 do do Havane, vieux;
50 Caisses Sucre blanc de la Havane;
40 do Sucre brun do;
300 Balles Tabac en feuille, de Cuba;
10 Barils Amande Espérance;
120 Livres Safran espagnol;
400,000 Cigares, qualité supérieure, et de toutes descriptions. 24 dec

AVIS.—Les personnes à qui il peut être dû par la succession de T. Mossy Jeune, sont prévenues de faire connaître leur titre au soussigné, et ceux qui doivent, voudront payer entre ses mains.
13 dec—3 en 30j T. MOSSY.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne.

Un grand assortiment de livres d'éducation et de littérature.

Livres de prières et de piété, reliure ordinaire, e tan superbe assortiment de reliures riches pour étrennes.

Editions illustrées des saints évangiles, de l'imitation de Jesus-Christ et de quelques auteurs classiques.

Editions des compactes et demi-compactes des auteurs contemporains.

Articles de dessin, boites de peintures fines, pastels, cadres et ivoires à miniatures, pinceaux, crayons, &c.

Papier français de qualité supérieure, à lettres, à calquer, Joseph et à musique.

Etuis de mathématique, portefeuilles, souvenirs, &c.

Le sieur Lelièvre vient d'augmenter son cabinet de lecture d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.

Il tient constamment un assortiment de graines de jardinage, garanties fraiches. 26 nov—3ps

SUCRE—42 boucauts, en magasin, à vendre par
4 janv GOURDAIN & BENIT,
13, rue Conti.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—152 caisses en débarquement des navires Coromando et Carolina, à vendre par R. G. HOBBS,
4 jan 19, rue de la Douane.

POMMES—50 barils pommes de Newton, en bon ordre, actuellement en débarquement et à vendre par E. & J. ANDREWS,
7 jan 38, rue Gravier.

BLE NOIR—50 barils blé sarrasin et quarts de barils, en débarquement et à vendre par
7 jan E. & J. ANDREWS,
38, rue Gravier.

BEURRE—50 fréquins Beurre de Goshen, de première qualité, à vendre par
7 jan E. & J. ANDREWS,
38, rue Gravier.

FARINE—750 barils de débarquement d'un chaland, et à vendre par G. DORSEY,
7 jan 44, Nouvelle Levée.

GRAISSE—300 fréquins graisse en baril, en magasin et à vendre par [illegible]
7 janv

A LOUER.

A LOUER de suite un magasin de Dépôt, rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine. [illegible]

A LOUER—Les deux étages supérieurs du magasin situé rue de Chartres No. 52. S'adresser à E. C. GEORGEN, 48, rue de Chartres

A LOUER—Les étages supérieurs du magasin No. 26, rue St.-Louis, position centrale pour y établir un comptoir. S'adresser à LEGENDRE & BERNIAUD,
27 dec 27, rue St-Louis

A LOUER—Un magasin à louer. S'adresser à C. SANDERMAN,
31 dec 17, Vieille Levée entre Douane.

A LOUER OU A VENDRE—La belle MAISON bâtie par Mr. David Olivier, occupée aujourd'hui par Mr. L. Caboche, pour son collège. Cette propriété convient à une grande famille, elle est située si près de la ville, le chemin pour s'y transporter est si beau, qu'elle doit convenir même à quelqu'un qui est appelé tous les jours à la ville pour ses affaires. Les améliorations seront avantageuses.

S'adresser à Mr. L. Caboche, ou à Mr. E. Barthe, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, de midi à deux heures. 29 dec—15, 2ps

A LOUER—Les quatre Magasins maintenant en construction, rue de Chartres, près de la rue St. Louis, dans les bâtisses de la Banque. Possession en sera donnée le 1er. Janvier prochain. S'adresser à la Banque des Améliorations.
19 dec J. H. RABOTEAU, caissier.

MAISON DE RESIDENCE A LOUER—Cette belle et agréable maison de résidence, située rue du Canal, No. 161, entre les rues Philippe et du Cirque, est maintenant à louer à des conditions libérales. On peut en donner possession le 1er janvier prochain. S'adresser sur les lieux.
21 dec—6

A LOUER—Un Magasin au rez-de-chaussée, situé dans l'Allée de la Bourse, entre Bienville et Conti. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 déc

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, M. De Johns, No 376, rue Royale. 19 nov—1

CLAY & CLARK,
FABRICANS DE TUYAUX DE PLOMB,
No 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 2 pouces.
Aux prix les plus modérés. 1er déc—6 m3ps

GRAINES FRAICHES
DE
JARDINAGE ET FLEURS,
D'importation directe.
Garanties de la récolte de 1838.
A vendre par Wm. DINN,
A son nouvel établissement, No 17, rue de la Commune, Nouvelle Orléans.

LA collection consiste en graines de jardinage, de fleurs, etc., dans toutes leurs variétés, oignons et tubercules de fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles (de plus de 200 variétés), plantes de serre et d'orangerie, arbres à fruits, groseilliers, framboisiers et fraisiers, vignes, Catawba, Isabella et autres, griffes d'asperges, herbes de gazon et pâturages, avoine écossaise, blé, luzerne, betterave française et Mangel Wurzel et la manière de les cultiver et d'en fabriquer du sucre, mûriers blancs d'Italie et mûriers de la Chine (morus multicaulis) avec un traité sur leur culture.

Il fournira aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets tout étiquetés, propres à leur détail et en boîtes de la valeur de $10 à $100, ou par douzaine, par livre ou boisseau—Les habitans trouveront chez lui des boîtes bien assorties de $5 à $50.—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités et à des prix très modérés.

Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, oiseaux de Canarie de bonne race, un Traité sur la manière de les élever et les soigner, variété d'oiseaux de toute espèce, etc. 10 oct—1an

UN teneur de livres en partie double, expérimenté, (30 ans est son âge) ayant une grande habitude des affaires commerciales et autres, désire être employé dans un comptoir, ou à une gestion, ou même à une surveillance de tout établissement quelconque. Il fournira tous les renseignemens qu'on pourra lui demander, et il s'offre à l'essai, sans rétribution, afin de convaincre les personnes qui voudront éviter la déception. S'adresser au bureau. 6 déc—1

ENTREPOT DE SELLERIES
DE PHILADELPHIE,
No. 4, rue de la Vieille Levée.

JAMES MAGEE & Co. ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement à leur approvisionnement des selles de goût, et fabriquées expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.

Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné:
Selles espagnoles de formes variées,
Selles pour homme et femme, unies et piquées,
Brides, brides à montures et à martingale,
Porte-manteaux, de sans tapis et convenables pour le transport des médicamens,
Selles de demoiselles et d'enfans.
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres,
Malles cerclées en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de gourmette en maroquin, en paire de Bosses, en cuir de cochon et en peau de chèvre,
Etriers, éperons et boucles. Charrues de Carey. Tous ces articles peuvent être obtenus sur demande.
14 déc—6m

$50 DE RECOMPENSE—Il a été volé pendant la nuit du 27 au 28 décembre courant, une cassette noire contenant environ $1000 en billets de banques et billets de municipalité. Ce vol a été commis au bureau du recorder de la 1ère. municipalité; quiconque dénoncera le ou les voleurs ou fera trouver la dite cassette recevra la récompense susdite.
PAUL BERTUS,
29 dec Recorder de la 1ère. municipalité.

A VENDRE par le soussigné,
100 barriques vin rouge St. Julien Médoc 1836,
150 do do St.-Estèphe do 1835, 1836 et 1837,
50 do do Queyries,
50 do do Petit Médoc,
300 caisses vin rouge Léoville Médoc 1834,
300 do do St. Julien do 1836,
300 do do Haut Brion 1836,
300 do vin blanc Haut Sauterne 1834,
250 do do Haut Barsac 1834,
50 do do en demi-bouteilles, Haut Sauterne et Haut Barsac.

Le vin en caisses est de la marque Veuve Delbos & Fils de Bordeaux. R. A. LEFEBVRE,
28 dec 10, rue Toulouse.

A VENDRE—Un excellent briquetier, entièrement acclimaté et depuis nombre d'années dans l'Etat. Pour les conditions, s'adresser au No. 58, rue de la Douane. 20 dec.

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle Orléans—Nouvelle Orléans le 14 novembre 1838—Traites sur New York, à vendre en sommes convenables aux acheteurs à UN POUR CENT de prime.
JAMES H. CALDWELL,
14 nov—1 Président.

CONSULTATIONS MEDICALES—Fs. BARELLE, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections dartreuses, scrofuleuses et sur les maladies dites secrètes. Les personnes pauvres seront traitées gratuitement.

Consultation de 9 à 4 heures, rue Dauphine, No. 77.
17 dec—1m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—Les livres de souscription de la compagnie continuent d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.
Par ordre de la direction.
5 déc—1 WM FURST, secrétaire.

AVIS.
GEORGE BUCHANAN & Co.
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES.
No. 68, rue du Camp.
1er déc—6m.

AVIS—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les transactions générales de la commission, sous la raison de
GEORGE BUCHANAN & Co.
GEORGE BUCHANAN.
W. T. BUCHANAN.
1er déc—6m. 68, rue du Camp

MULETS—Quatorze paires de superbes mulets du Kentucky, à vendre à terme ou à échange pour du sucre.
18 déc—1 STARKEY & WHITTINGHAM.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 66 et 68, rue Royale.—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement. H. BEACH & C
[11 oct—1]

EGARES OU PERDUS.—1o Un billet de la somme de deux mille huit cents piastres daté du vingt-six avril mil huit cent trente-sept, payable à deux ans de date, souscrit par veuve Piénnel, à l'ordre de Messrs. Platet frères, et endossé par eux. Lequel de ce billet a été arrêté, et le public est prévenu de ne point le négocier parce qu'il fait partie des titres délaissés par feu sieur Devenport, et a été coté dans l'inventaire.

2o Un billet de la somme de quatre mille cinquante dix-sept piastres cinquante cents, daté du vingt juillet mil huit cent trente-six, souscrit par François Hypolite Petitpain, à l'ordre de Mr. J. Tricou, qui l'a endossé, payable à trois ans de date et par conséquent échéant le vingt et un juillet mil huit cent trente-neuf. Ce billet a été payé par anticipation, l'hypothèque qui en garantit le paiement ayant été annulé, il n'est plus d'aucune valeur.

Les renseignements qui pourraient être fournis sur les deux billets seront reçus avec reconnaissance au No. 47, rue St. Louis. 13 déc—10s

CIMENT romain, 100 barriques récemment arrivées par le navire Elisabeth, de Londres, et livrables à bas prix à prendre au débarquement, par
3 janv W F VIGERS & Co.
20, Bienville.

HUNT & HOWARD,
MARCHANTS DE COMESTIBLES.
En Gros.
No. 83, Nouvelle Levée, fournissent aux navires et bateaux-à-vapeur. 3 jan

AUX CHIMISTES ET DROGUISTES—Les soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont été nommés les agents de la Compagnie d'Apothicaires de Liverpool, dont le capital est de £100,000. Ils recevront et transmettront les listes, et donneront toutes autres informations, ainsi que la liste des prix et les conditions, s'adresser à
BARBER, BROTH & Co
1er janv—1m No 17, Exchange Pe.

D. CANOVA, peintre et professeur de dessin au collège Jefferson, se fait un devoir d'offrir ses remerciemens aux parens de ses élèves pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Il prévient en même temps ses amis et le public en général qu'il a l'intention de passer en ville le temps des vacances, jusqu'au 15 janvier 1839, pour faire le portrait soit à l'huile de toute dimension, à la miniature de plomb, etc. Il espère qu'on voudra bien continuer les encouragemens qu'il a reçus par le passé. S'adresser rue Royale No 80, entre Conti et Bienville. Il recommencera sa classe de Dessin, au collège Jefferson, le 1er. février prochain. 19 dec

THÉ—Un petit envoi de Thé impérial et poudre à canon, en caisses de 2 livres et de 6, reçu par le navire Louisville, à vendre par
LAMBERT, BERCIER & Co
5 jan 9, Levée.

CHECKS sur la Banque des Etats Unis à Philadelphie, pour toute somme, depuis $1000 jusqu'à $50,000, à vendre par ROBINSON & Co,
7 janv—3 45, rue Conti.

RIZ—150 tierçons Riz frais de la Caroline, en magasin et en débarquement du brick Ann, à vendre par LAYET & AMELUNG.
5 jan

PORC Mess et Prime—300 barils en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG.

WHISKEY—[illegible] de Mon. en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
7 janv 63, rue Gravier

FROMAGE DE GOSHEN—[illegible]
7 jan

CABOTAGE.

POUR PORTSMOUTH—La belle goëlette classée A 1, ASTORIA, capitaine Soule, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens. S'adresser à bord ou à
4 jan ASHBRIDGE & JENKINS,
65, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Premier Navire—Ligne de Lombard—Le navire CAROLINA, classé A 1, capitaine Loulet, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au pied de la rue St. Joseph, ou à
4 jan JOHN A. MERRITT,
58, rue du Camp.

PAQUEBOT POUR CHARLESTON—Le brick ESTHER, classé A 1, ayant une partie de son chargement à bord, partira sous peu pour le susdit port. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser vis-à-vis des Maisons Triangulaires, de la Seconde Municipalité, ou à JOHN A. MERRITT,
4 jan 58, rue du Camp.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA N.-ORLEANS ET CHARLESTON.—Le brick ARABIAN, classé A 1, capt. Welch, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour Charleston sous peu de jours. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
3 jan. 61 rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Le joli brick GEN. STARK, capitaine Leighton, partira sous peu. Pour fret de 50 boucauts, ou la valeur, ou pour passage, s'adresser à bord ou à
KIDDER & HEAD,
3 janv 24, rue Poydras.

POUR ST. JOSEPH—La goëlette ANDREW JACKSON, fine voilière, capitaine Mildrum, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
1er. janv. 65, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Le joli brick ELCY, capit. Wall, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage seulement s'adresser à KIDDER & HEAD,
3 jan 24, rue Poydras.

POUR ST. MARKS—La goëlette fine voilière CONSTITUTION, capitaine Woodbury, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 barils, ou passage, s'adresser à bord ou à
ASHBRIDGE & JENKINS,
3 janv 65, rue de la Commune

POUR SAVANNAH—La goëlette GEN. WARREN, classée A 1, fine voilière, capt. Colley, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 80 boucauts, ou passage, s'adresser à G BEDFORD,
1 janv 22, rue Bienville

POUR BALTIMORE—Nouvelle Ligne—La barque LAFAYETTE, classée A 1, fine voilière, capitaine Landis, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours, s'adresser à LEVI H. GALE,
31 dec 93, rue de la Commune.

POUR PORTSMOUTH.
La barque WALHALLAH. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Dumaine, ou à JNO. A. MERRITT,
1er janv. No. 53, rue du Camp.

Ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Baltimore, le 13 courant.

La barque SOLOMON SALTUS, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagé, partira comme il est ci-dessus mentionné. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
1er janv. No. 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON—La goëlette fine voilière MARY CARVER, capitaine Barker, ayant la moitié de son chargement engagé, partira immédiatement. S'adresser à bord en face du marché supérieur, ou à
WOOD & SIMMONS,
29 dec 80, Magasins.

POUR NEW-YORK—La goëlette neuve et fine voilière, WILLIAM HART, capt. Carson, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour un fret sur le pont, ou passage, s'adresser à bord, ou à
ASHBRIDGE & JENKINS,
29 déc 65, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick ISAAC FRANKLIN, classé A 1, capitaine Smith, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co,
24 dec 88, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier, MARY KIMBALL, capt. Wooster, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 100 barils de léger fret, ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
14 déc 22, rue Bienville.

POUR LA MOBILE—La goëlette ATLANTIC, capitaine Peterson, reçoit en ce moment du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bassin du nouveau canal, ou à WALKER, KNIGHT & Co.
17 dec 26, Nouvelle Levée.

POUR NEW-YORK—Passage seulement.—Le brick COCHICO, classé A 1, et fin voilier, capitaine Crosby, ayant son chargement engagé, peut agréablement loger 5 ou 6 passagers. S'adresser à GEORGE BEDFORD,
24 dec 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Passage seulement—Le brick CATHERINE, capitaine Vesper, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira aussitôt que possible. Il peut commodément loger 5 ou 6 passagers. S'adresser à
GEORGE BEDFORD,
24 dec 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON—La goëlette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 500 barils, prendra du fret pour le dit port. S'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & CO.
27 nov. 97, rue Toulouse.

PORTS ETRANGERS.

POUR LIVERPOOL, LE HAVRE, OU EN AUTRE PORT EN EUROPE—Le navire MERIDIEN, capitaine Williams, ayant terminé sa décharge, est maintenant prêt à recevoir une cargaison pour un des ports ci-dessus. Pour les conditions, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le Marché aux Légumes, ou à JOHN F. LAGUERENNE & Co,
3 jan No. 9, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire MOZART, classé A 1, capitaine Welch, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à bord à la presse à coton d'Orléans ou à LAURENT MILLAUDON,
1 janv 168, rue Bourbon

POUR MARSEILLE—La barque COSSACK, classée A 1, doublée et chevillée en cuivre, ayant un chargement entier engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,
28 déc 65, rue de la Commune

POUR TAMPICO—La goëlette G. H. WATER, fine voilière, capitaine Delvaille, partira, très incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à
31 dec CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier AUDUBON, capitaine Sabater, partira pour le port ci-dessus dimanche 5 du courant. On peut encore recevoir l'équivalent de 300 barils; il a de beaux emménagemens pour les passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à
29 dec R GRONING & Co.

EN CHARGE POUR LE HAVRE—Le navire neuf et fin voilier VILLE DE BORDEAUX, capt. Perreault, partant le 10 Janvier prochain, peut encore prendre 200 balles coton.—S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à 29 déc—8 LARUE & PREVOST.

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier VAILLANT, classé A 1, capitaine Blanvau, ayant un chargement entier engagé, partira immédiatement pour le port susdit. Pour passage seulement, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
22 dec 65, rue de la Commune.

Premier bâtiment—POUR MATAGORDA—Le brick EMELINE, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Heath, ayant les 2/3 de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
20 déc 65, rue de la Commune.

POUR VERA-CRUZ—Le navire ELIZA, ayant besoin de quelques tonneaux de fret, partira sous peu, et prendra quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à
22 déc H. PALOC & DUFOUR,

POUR LA HAVANE—La goëlette GHIKA, fine voilière et de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
17 dec 24, rue Poydras.

A FRETER—La goëlette POTOMAC, fine voilière, capitaine Dyer, du port de 600 barils, s'adresser à E. & J. ANDREWS,
1er. janv. n. 38, rue Gravier.

SUCRE à 10 et 12 livres à la goëlette—Bon café de St-Domingue à 10 cents à la livre—Bon vin à 4 cts calino le gallon; 5000 livres de vieux cuivre; 600 livre de vieux fer en magasin de ANT. MICHOUD,
20 nov—1 Encoignure Vieille Levée et Ursulines.

CLAY & CLARK.
PLOMBIERS DE MAISON ET DE NAVIRE,
No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.

Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.

Plomb roulé en cylindre, tuyaux; &c.

Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 1er déc—6m3ps

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Laval. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel. 19 déc—1

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE
Nouvelle-Orléans, le 29 décembre 1838.

CETTE institution tire sur Paris, et ... des checks sur New-York, Lexington et Cincinnati.
31 dec MARTIN GORDON, caissier.

TRAITES sur New-York, à vendre par
4 jan VAN WYCK & Co,
25, rue du Camp.

BOEUF prime—300 barils en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG.
4 ja

VINS—150 caisses vin blanc en cherry pale et foncé; vieux madère de l'Inde et vin du Rhin; de plus vin de Madère en demi et quarts de barriques, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
7 janv 63, rue Gravier

GRAISSE—450 barils graisse en feuilles, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
7 jan 63, rue Gravier

PLOMB en barres—10 barils plomb en barres, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
7 jan 63, rue Gravier

CAFÉ de Rio—2000 sacs café vert de Rio, nouvellement arrivé et d'importation directe, provenant de la cargaison du navire Azelia, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
7 jan 63, rue Gravier

CIGARES—300,000 cigares de la Havane, de différentes marques et qualités, et 80 milliers de cigares [illegible]
[illegible]

POUR L'INTERIEUR.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Pour Passage.—Le steamer Lowrence, nouvellement construit et d'une marche supérieure, commandé par le capitaine George W. Poyfin, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BROTHER,
3 jan No. 57, rue des Magasins.

MALLE DES ETATS UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemine.—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart, ce bateau a toutes ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin et dimanche à la même heure pour Plaquemine, et continuera ses voyages régulièrement le restant de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
dit dec—1 ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER—Pour Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Calvin, ayant été inspecté et classé A 1., fera ses voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les samedis à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à
BOURDAIN & BENIT,
29 nov 13, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER—POUR MEMPHIS ET RANDOLPH—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera constamment et régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié au bateau, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
26 nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les points intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux expéditeurs; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
3 déc 19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas et les Opelousas.—Le steamer SALINIAN, attendu à [illegible]

FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été nouvellement réparé [illegible] par son commandant Laurent, fera ses voyages ci-dessus mentionnés, et déjà partira les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les mercredis, à la même heure.
J. V. COLLA, Agent

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni, d'une grande et tout construit depuis deux ans [illegible] GODFREY, LAWRIE & SMALL,
8 sep [illegible] rue du Camp.

A VENDRE—Le steamboat [illegible]
GREGORY, BYRNE & Co
5 nov—13 MAUNSEL WHITE & Co

POUR LA MOBILE—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira du bout du chemin de fer du Rail Road tous les jeudis et samedis, après l'arrivée des chars du matin, et à son retour, il partira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord, au capitaine SWILER.

P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux ports intermédiaires, pourvu que le capitaine Swiler en soit préalablement informé. 7 nov—1

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Actuellement amarré et à vendre en face de la ville, de l'autre bord du fleuve, près du ferry d'en-haut. Ce bateau a été complètement réparé et a été strictement examiné, et assuré; il est du port de 150 tonneaux, et est propre aux transports de coton et de sucre. On le vendra à des termes libéraux. S'il n'est pas vendu d'ici au 15 de ce mois, il sera alors mis à l'enchère ce jour-là. Pour plus amples informations, s'adresser à
3 jan FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

LIGNES DE PAQUEBOTS.

Lignes de paquebots de Lombard & Co. entre Boston et la Nelle Orléans.

Cette nouvelle ligne a été entièrement construite pour faire les voyages des ports ci-dessus, ces navires sont d'un tirant d'eau convenable, ils contiennent de beaux emménagemens pour les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

Chenango	455 tonneaux		Laing.
Carolina			S. Loulet.
Charleston	375		D. Eldridge.
Columbiana	325		G. Barker.
Chicopee	385		Harding.

Les navires et demeurent bâtis neufs et de première classe, doublés et chevillés en cuivre, ont tous des boîtes emménagemens pour les passagers [illegible]

Ces paquebots seront toujours remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée au départ de leurs jours [illegible]. Les paquebots ne partiront pas en retard, et s'engagent à prendre le meilleur soin des marchandises [illegible].

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux agens.
JOHN A. MERRITT,
58, rue de la Commune, près de la rue du Camp.
N. B On fait des avances sur les consignations pour être consignées à MM. A. C. Lombard & Co. à Boston. 3 nov—a

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se compose des navires suivants, qui ont été construits ou achetés tout exprès pour cette ligne, savoir:
Navire SEAMAN, Capitaine Minor,
Barque MARY, Nickerson,
IRAD FERRY, Bisbee,
SOLOMON SALTUS, Dickerson,
Brick ARCHITECT, Sturges.

Ces bâtimens sont de première classe, et ont des emménagemens beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et pourront toujours venir à Baltimore pour y charger et décharger. Ils prendront aussi du fret pour les ports dans la Chesapeake ou la rivière James, et ce fret sera bien expédié en ces ports et à moins de frais par Mrs. Clarke & Hellegg, agents de ladite ligne à Baltimore; les frais occasionnés par les marchandises chargées seront avancés si on le désire. Le prix du passage est fixé à $60. On fournira d'amples provisions de la première qualité. On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississippi.

Pour fret ou passage, s'adresser à
12 oct—a GEORGE BEDFORD,
22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
Nouvelle Ligne.
Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la saison, chargés ou non.

Navire Orléans,	capt. S. Sears,	599 tons.	27	Nov
Navire Alabama,	capt. C C Berry,	574	11	Dec
Navire Arkansas,	capt. E B Denis,	617	16	Dec
Navire Louisiana,	capt. W Hathaway,	548	3	Jan
Navire Nashville,	capt. D Jackson,	540	"	Jan
Navire Kentucky,	capt. J Barker,	623	"	Fév

Les susdits navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience, ont beaucoup de soin pour rendre ces [illegible]

Le prix des passagers à la chambre est de $80, sans vin, liqueurs et provisions [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
H. G. AMES,
No. 43 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des casses, soit de verreries, quincaillerie, marbre en granit, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets de valeur, à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agens. 8 oct—a

DROGUES ET MEDECINES—J. B. Prévost s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues en gros. Il reçoit en ce moment un grand envoi de drogues fraiches et véritables, qu'il vendra à des termes libéraux. Il sera à même de pouvoir fournir les pharmacies de la ville et les environs de cette ville; les médecins, négocians et habitants, qui trouveront ainsi un assortiment aussi bon que l'on peut trouver à ce genre d'affaires. Son approvisionnement sera complété sous peu, et dans quelques jours il répondra aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés aux négocians seront promptement exécutés. Rue No. 39, rue du Camp, Nouvelle Orléans. 26 nov—1

LE soussigné, depuis peu de retour de France, annonce au public qu'il a apporté un grand assortiment d'instrumens de musique, savoir:

Pianos droits, dits carrés, orgues d'église, dits de Barbarie de divers genres, orgues à claviers, violons, guitares, violons, altos, basses et contrebasses, clarinettes, flûtes, flageolets, ophicléides, serpents, cors de chasse et d'harmonie, cornets à piston, trompettes de cavalerie, dites d'harmonie, etc. et à 3 pistons, cors de chasse et d'harmonie, cornets de 2 et à 3 pistons, tambourins, triangles, violons, grosses caisses, timbales, cordes de Naples et de Paris, et autres fournitures. Musique pour tous les instrumens.

Il fait en même temps savoir au public, qu'il se charge des réparations sur divers instrumens de musique. T. E. BENOIT
26 dec—15 rue de Chartres, encoig. Jefferson. 179.

LE GENDRE & BERNIAUD, No. 27, rue St. Louis, offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages: 350 barriques vin rouge de Montferrand et St.-Julien; 30 barils vin blanc Haut-Sauterne; 1,800 caisses vin rouge St.-Julien et St.-Estèphe; 150 paniers Champagne à vin; 10 caisses anisette, en 50 paniers chaque; 200 caisses liqueurs assorties; 50 de do de vin de tables et ordinaire; 20 caisses vinaigre, garnies de 200 caisses de [illegible]; 150 caisses kirsch et [illegible]; 50 do de absinthe et un assortiment général d'épicerie. 27 dec

PORTER DE LONDRES—200 barriques Porter de Londres et de la bière brune, en barriques contenant chaque 6 douzaines, quarts de pintes et 8 douzaines pintes, de la maison réputée de Dunean, Dunbar & fils, arrivée depuis peu, en débarquement du navire Elisabeth, de Londres, et à vendre par H. & W. ANDERSON,
3 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.

CETTE institution vend des checks sur Londres et sur Paris.
31 dec—30 A. BAUDOUIN, caissier.

BOUCAUTS à vendre par
19 dec [illegible]